

RAPPORT SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

METROPOLE GESTION

ANNEE 2019

Contenu

1- Principes de la politique de vote.....	3
2- Pratique de l'exercice des droits de vote	3
2.1 Vote effectif aux assemblées générales.....	3
2.2- Analyse des votes d'opposition	5
2.3- Dérogation à notre politique de vote.....	6
2.4- Assemblées générales non votées.....	6
2.5- Gestion des conflits d'intérêts.....	6

Conformément aux dispositions réglementaires lui incombant (cf. articles 319-22 et 321-133 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et Position-recommandation n°2005-19), METROPOLE Gestion vous fait part des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote aux assemblées générales des sociétés émettrices, pour le compte des OPCVM et FIA qu'elle gère. Pour rappel, lorsque la société de gestion a voté une résolution conformément aux principes posés dans son document « politique de vote » et aux propositions du directoire ou du conseil d'administration, elle n'est pas tenue de répondre à une demande d'information émanant d'un investisseur et portant sur le sens de son vote.

1- Principes de la politique de vote

METROPOLE Gestion considère que l'exercice réel du droit de vote représente une part essentielle de la relation entre une société et ses actionnaires.

Aussi, METROPOLE Gestion exerce ses droits de vote sur toutes les sociétés dont les titres sont détenus en portefeuille, conformément à sa politique de vote.

Cette politique de vote définit les principes appliqués par METROPOLE Gestion lors de l'exercice des droits de vote.

Nous étudions toutes les résolutions soumises aux votes des actionnaires et déterminons notre vote avec, comme objectif, la défense de l'intérêt exclusif de nos clients, en suivant les principes et les recommandations de l'AFG (Association Française de la Gestion financière) ou des meilleures pratiques localement acceptées.

En tant que signataire des UNPRI (Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies), nous veillons à ce que notre politique de vote soit en concordance avec le respect des critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance, définis dans notre Code de transparence et avec la politique RSE (Responsabilité Sociale de l'Entreprise) mise en place par METROPOLE Gestion, disponibles sur notre site internet.

Nous nous réservons le droit de ne pas voter dans les cas bien particuliers où voter ne serait pas à l'avantage de nos clients. Par exemple, lorsque le vote entraîne des coûts administratifs prohibitifs ou lorsque l'exercice du vote nécessite le blocage des titres, limitant ainsi la liquidité et pénalisant la dynamique de la gestion.

Sauf exceptions METROPOLE Gestion exerce les droits de vote sur l'ensemble des titres détenus dans les OPC (OPCVM / FIA) dont elle assure la gestion et pour lesquels elle détient les droits de vote, ou pour lesquels on lui a délégué les droits de vote, sous réserve que les dispositions réglementaires et les contraintes techniques imposées par les marchés et les dépositaires permettent d'optimiser l'exercice du vote dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts.

2- Pratique de l'exercice des droits de vote

2.1 Vote effectif aux assemblées générales

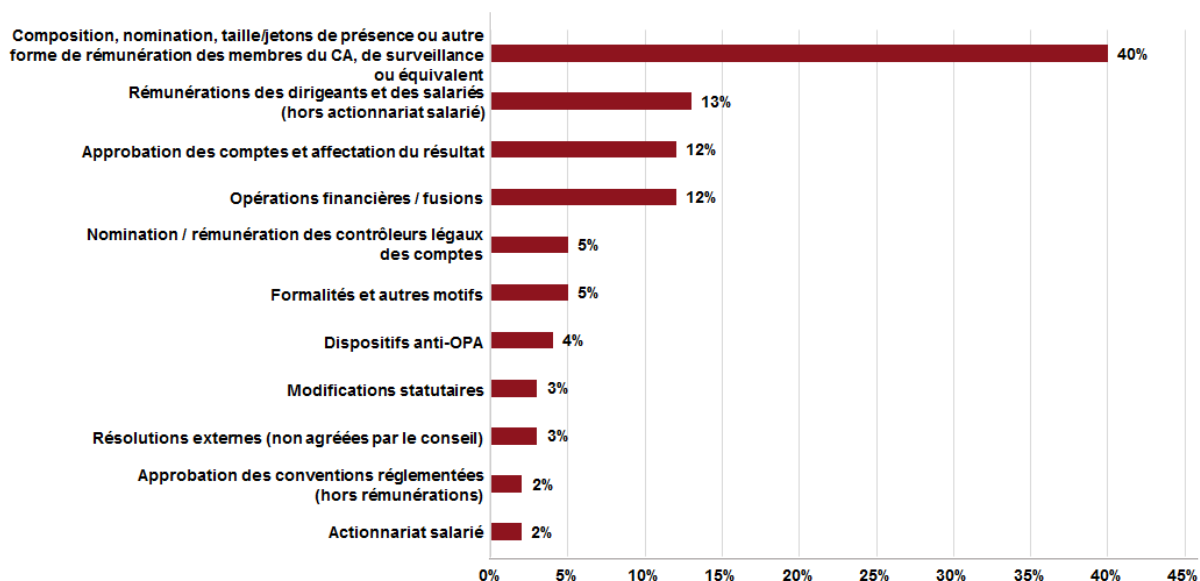
Pour l'année 2019, la société de gestion a exercé ses droits de votes dans **137** assemblées générales sur **138** (dans lesquelles elle détenait une participation à la date où le droit de vote était exerçable).

Au total, METROPOLE Gestion a voté à **2 337** résolutions sur **2 368**, ce qui représente pour l'ensemble des portefeuilles **8 362** résolutions sur **8 453** résolutions soit un taux de participation de **99%**.

Répartition géographique des assemblées générales votées :

	Nombre d'assemblées générales	Pourcentage
France	30	22%
Europe (hors France)	96	70%
Reste du monde* (Suisse)	11	8%
Total	137	100%

Répartition par thématique des résolutions votées :



METROPOLE Gestion aborde de manière favorable les résolutions proposées au vote portant sur des problématiques ESG, car elle considère qu'il est essentiel pour les entreprises d'intégrer les enjeux environnementaux et sociaux dans leur stratégie de croissance, au même titre que les enjeux économiques.

Parmi les résolutions externes votées au cours de l'année 2019, 3 résolutions portaient sur des questions de transition Énergétique et Ecologique. Nous avons voté en faveur de l'une d'entre elles soutenue par un regroupement d'investisseurs (Climate Action 100+) dans le but d'améliorer la transparence sur le reporting climat. En revanche, nous avons voté contre 2 résolutions, considérant que les objectifs, en terme quantitatifs et de délais, étaient excessifs et irréalistes et qu'ils mettaient en danger la viabilité des entreprises concernées. L'une des résolutions a d'ailleurs finalement été abandonnée, post AG, par l'investisseur à l'origine de son dépôt, considérant que les efforts de la société étaient finalement conformes aux objectifs de trajectoire 2 degrés.

Les enjeux de Transition Énergétique et Ecologique étant quasiment absents des résolutions portées aux votes des actionnaires, nous abordons ces sujets à travers notre politique d'engagement sous le volet du dialogue avec les entreprises.

2.2- Analyse des votes d'opposition

L'analyse des votes d'opposition comprend les votes réalisés « contre » ou « abstention » à des résolutions proposées par le directoire ou conseil d'administration de la société émettrice, ainsi que les votes « pour » à des résolutions non agréées par le conseil d'administration.

En 2019, METROPOLE Gestion a été ainsi amené à émettre, pour le compte des OPCVM et FIA gérés, un vote d'opposition sur **350 résolutions différentes (15% du nombre total de résolutions votées)** au cours de **96 assemblées générales**.

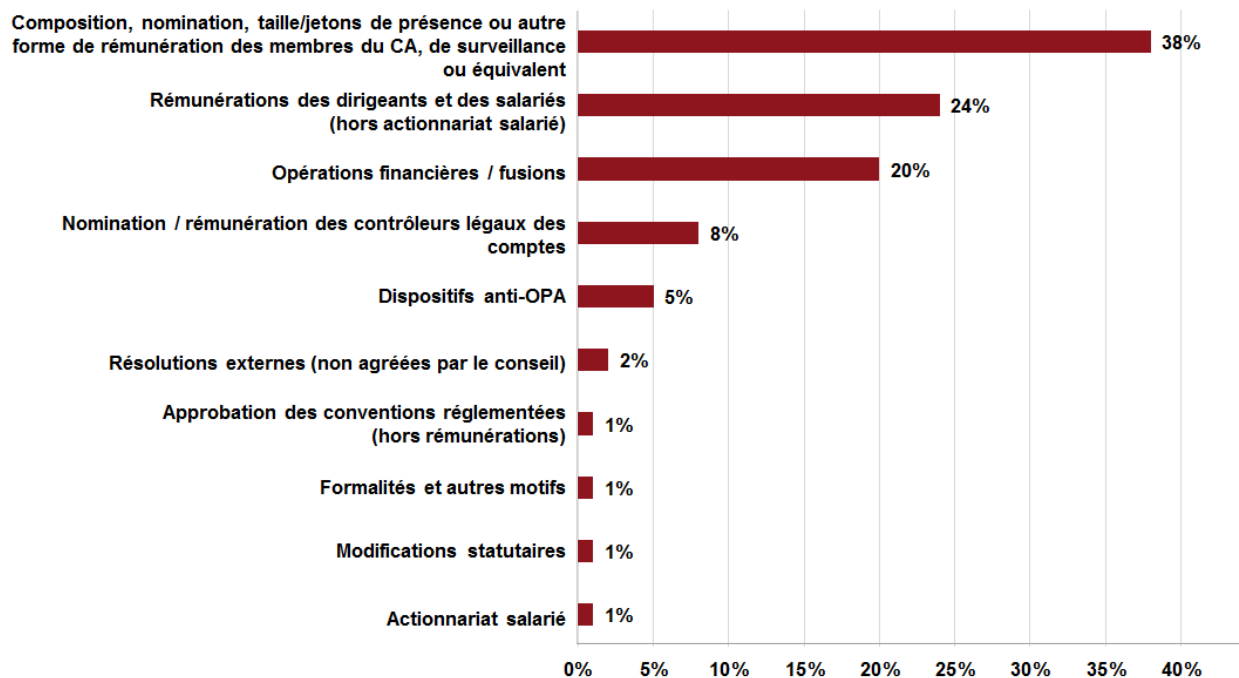
Répartition géographique des assemblées générales où il y a eu au moins un vote d'opposition :

	Nombre d'assemblées générales	Pourcentage
France	24	25%
Europe (hors France)	61	64%
Reste du monde	11	11%
Total	96	100%

Répartition géographique des votes d'opposition :

	Nombre de résolutions votées	Pourcentage
France	144	41%
Europe (hors France)	153	44%
Reste du monde	53	15%
Total	350	100%

Répartition par thématique des votes d'opposition :



2.3- Dérogation à notre politique de vote

Au cours de l'année 2019, il n'y a pas eu de votes réalisés en opposition à notre politique.

2.4- Assemblées générales non votées

Au cours de l'année 2019, 1 assemblée générale n'a pas été votée. Nous n'avons pas pu mettre à jour la documentation nécessaire au vote dans les délais impartis.

2.5- Gestion des conflits d'intérêts

METROPOLE Gestion n'a pas détecté de conflit d'intérêts dans le cadre des votes réalisés au cours de l'exercice 2019.